

*Isolation à l'urée-formol—Loi*

Les normes de l'urée-formaldéhyde ont été acceptées par le Conseil canadien des normes et on a publié des choses sur l'utilisation possible de ce produit. C'était en 1977. En 1979, deux plaintes ont été enregistrées à la suite de dommages possibles causés par l'urée formaldéhyde. En septembre 1980 on avait enregistré une centaine de plaintes. A ce moment-là, et on va voir par la suite les étapes franchies par le gouvernement dans le but de protéger les consommateurs. J'ai mentionné qu'en septembre 1980 100 plaintes étaient enregistrées, en décembre 1980 une enquête par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a été menée sur les dangers possibles de ce produit. Alors tout de suite on n'attend pas, nous étions inquiets, on a procédé à déterminer les possibilités de danger. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a agi. C'était en décembre 1980. Un rapport a été publié et nous avons classifié le produit dans la liste des produits dangereux et en vertu de cette loi-là le produit a été banni en ce qui a trait à l'utilisation commerciale. Encore là, on voit à quel point le gouvernement a agi comme un gouvernement responsable. De plus, lorsque le produit a été classifié comme étant un produit sur la liste des produits dangereux, évidemment le secteur privé est allé en appel pour pouvoir continuer à vendre ce produit, mais encore à ce moment-là, qui a payé les frais de poursuite de protection des consommateurs à la cour? Ce fut le ministère de la Consommation et des Corporations qui a payé les frais de cour en vertu de la loi sur les produits dangereux, ce produit demeure interdit en ce qui a trait à l'utilisation. Ce ne sont là, monsieur le président, que quelques étapes historiques utiles pour déterminer si le gouvernement, comme disent certains députés de l'opposition, particulièrement les néo-démocrates, a fermé les yeux sur cette responsabilité relativement à l'utilisation de ce produit.

• (1650)

Maintenant qu'est-ce qui est arrivé par la suite? On a eu toutes sortes de rapports, il semble que l'utilisation de ce produit, la façon dont le produit a été posé, si je peux utiliser l'expression, a créé certains problèmes. Et parmi tous les utilisateurs de ce produit-là ce ne sont pas tous les propriétaires de maison qui ont utilisé le produit qui sont aujourd'hui victimes du produit. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), lors du débat sur le projet de loi C-109, qui établissait l'aide financière pour les habitations, lors de la deuxième lecture, était, je crois, le porte-parole de l'opposition officielle au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et, comme on le rapporte à la page 17917 du *hansard* du 31 mai, il a lui-même utilisé le produit et n'a aucun problème. Je cite ce qu'a dit le député de Saint-Jean-Est lors de l'étude de ce projet de loi en deuxième lecture:

... je pense qu'il incombe au gouvernement de dire exactement à la Chambre quelle obligation il pense avoir envers ceux qui, comme moi, n'ont pas de problème de santé à cause de la mousse isolante d'urée-formol. L'isolant de ma maison ne cause pas de problème. Je n'habite pas toute l'année dans cette maison qui est située dans ma circonscription, mais je n'ai aucun problème. D'ailleurs, l'isolant a été très efficace. J'en suis très satisfait; mais si j'essayais de vendre ma maison, je devrais déclarer qu'elle est isolée à la mousse d'urée-formol parce que la plupart des agences immobilières du Canada l'exigent.

C'est là un autre aspect. Mais on peut alors ensemble accepter le fait qu'il existe des propriétaires de maison qui en sont les victimes, mais qu'on ne peut pas bannir complètement le produit et dire qu'il a été toxique à 100 p. 100. On est conscient qu'il y a eu des victimes. Il y en a d'autres. Si le produit a

été appliqué selon les normes, eh bien ces personnes-là ou les propriétaires de ces résidences-là ont solutionné le problème de l'isolation, et je pense que le député de Saint-Jean-Est reflète probablement la situation de la grande majorité des propriétaires de maison qui ont isolé leur résidence avec ce produit. Mais ceci, monsieur le président, n'exclut pas l'autre pourcentage de victimes de l'utilisation de ce produit grâce à plusieurs facteurs, et c'est cela que le gouvernement a voulu dans sa sagesse, parce qu'il est beau de dire, comme le Nouveau parti démocratique, que le montant de 110 millions de dollars n'est pas suffisant. Un montant de 500 millions ne serait peut-être pas encore suffisant, mais il nous faut considérer que ces sommes d'argent, il faut les prendre des impôts que l'on perçoit, il faut les distribuer par la suite lorsqu'on est certain que ces subventions sont relativement proportionnelles à la responsabilité morale du gouvernement, et j'y viendrai tantôt.

Évidemment on pourrait dire comme le Nouveau parti démocratique que ce n'est pas suffisant. Une chose est certaine, il n'y a pas un pays au monde qui a accepté de donner un octroi de 110 millions à ceux qui ont utilisé le produit dont on se sert actuellement dans 30 pays. Il n'y a pas un pays au monde qui a accepté, il y a seulement un gouvernement libéral canadien qui a accepté cette responsabilité morale parce qu'on est conscient de l'importance de cela pour les victimes. Je pourrais, monsieur le président, vous entretenir peut-être pendant une heure des cas que j'ai vécus moi-même dans ma circonscription, des cas que j'ai vus à mon bureau. J'ai des dossiers, j'ai ici un dossier, on peut voir l'importance du dossier, épais d'un pouce, seulement la correspondance avec M. Guy Chevalier, qui m'a autorisé de mentionner son nom, qui demeure à Sainte-Dorothée. C'est pour démontrer à quel point les députés ont reçu des instances des victimes de ce produit et je pense que tous les députés ont été sensibilisés à l'importance de ce problème, problème qui a évolué, je crois, de semaine en semaine, parfois en vertu de la publicité qu'on accordait à ce sujet, parfois selon les modifications de température et d'humidité, mais une chose est certaine, le dossier a évolué considérablement, et je pense qu'on n'est pas encore en mesure de dire exactement quelle est la cause, quelle est la solution idéale au problème. Mais une chose est certaine, nous avons à cœur de collaborer à aider les victimes qui ont utilisé cet isolant. C'est indéniable, parce que je pense bien que tous les députés ont été sensibilisés à cette situation.

Je voudrais mentionner et également féliciter tous les organismes qui ont fait des instances soit à leurs députés, soit au ministre responsable, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), parce que je pense qu'ensemble, laissons l'aspect politique, mais du fait qu'il s'agit d'un problème nouveau qui évolue pratiquement quotidiennement, nous devons essayer d'apporter objectivement notre contribution. On a des médecins à la Chambre, on a des médecins au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, on a des ingénieurs, on a des professionnels de tous les cadres et professions, on a même des avocats, je pense donc qu'il faudrait oublier l'aspect politique et y aller franchement et objectivement en vue d'arriver à un règlement objectif de ce problème. Je félicitais donc tantôt la Fédération des comités des victimes du Québec en ce qui concerne ce problème. J'ai eu l'occasion de rencontrer ce groupe-là, comme tous les députés du Québec ont rencontré cette Fédération des comités des victimes du